

## REGLEMENTS DES COUPES ET MEDAILLES

ARTICLE 1 : FENSCH MOSELLE, organise une épreuve de Cross-country, disputée suivant les règlements de la F.F.A

ARTICLE 2 : Les engagements sont ouverts aux licenciés FFA, et non licenciés sous réserve d'être en possession d'un certificat médical, ou bien d'être licencié dans une fédération pratiquant une discipline sportive (compatible avec la pratique de la course à pieds)

Le classement se fera sur les épreuves suivantes :

COURSE	HEURE DEPART	CATEGORIE	ANNEE NAIS	DISTANCE	PARCOURS
COURSE N° 1	10H00	EVEIL ATHLETIQUE F. ET G	99 ET APRES	810 m	2 PB
COURSE N° 2	10H20	POUSSINS POUSSINES	98/97	1352 m	1 PB +1 MB
COURSE N° 3	10H40	BENJAMINS BENJAMINES	96/95	1807 m	2 PB + 1MB <u>avec</u> <u>Boucle A</u>
COURSE N° 4	11H00	MINIMES G MINIMES F	94/93	2135 m	1PB + 1 MB+1PB+ 1MB
COURSE N° 5	11H30	<b>FEMININES :</b> CADETTES JUNIORS F ESPOIRS F. SENIORES VETERANES ET <b>COURSE</b> <b>ENTREPRISES</b>	92/91 90/89 88/87/86 69 à 85 68 et avant	3500 m 3500 m } 5100 m	1 PB+ 2MB sans la Boucle 6,12 13,7 (voir plan)  1PB + ( MB sans la Boucle 6,12 13,7 (voir plan))+1PB)x3
COURSE N° 6	12h10	CADETS JUNIORS ES POIRS H. SENIORS H VETERANS H	92/91 90/89 88/87/86 69 à 85 68et avant	4980 m 7310 m 9720m	1PB+(1GB+1PB)x2 1PB +(1GB +1PB)x3 1PB +(1GB+ 1PB)x4

ARTICLE 3 : Récompenses :

Coupe au premier pour chaque course, sauf pour le championnat de Moselle, dès l'arrivée de la course.

ARTICLE 4 : Les engagements seront reçus avant le 09 FEVRIER 2008 suivant feuille jointe.  
**Noms, prénoms, Catégories, N° de licences et dates de naissance adressés à :**

**FENSCH MOSELLE 1 rue du Parc 57290 SEREMANGE ERZANGE**  
**Tél 03 82 58 23 33 ou [hdesmoulins@wanadoo.fr](mailto:hdesmoulins@wanadoo.fr)**

ARTICLE 5 : Les dossards seront à retirer au secrétariat de la course placé aux vestiaires du Gymnase du Haut KEME. L'emplacement du terrain de cross se trouve situé à 300 m du secrétariat (Un fléchage sera mis en place) Les vestiaires du stade seront à disposition des athlètes, nous vous demandons de faire attention à ceux-ci (Notamment faire attention aux chaussures pleines de boues) Nous dégageons toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 6 : La compétition est ouverte à tout sportif pouvant justifier d'une licence fédérale valide y compris USEP, UNSS, UFOLEP et UGSEL.

ARTICLE 7 : Chaque concurrent non licencié devra être en mesure de justifier par un certificat médical de son aptitude à la course à pied (Certificat médical de moins de 6 mois)

RECOMMANDATION :

**SE MUNIR DE 4 EPINGLES POUR LE DOSSARD**

